APPROVISIONNEMENT DE BRAZZAVILLE EN LÉGUMES : PREMIERS ÉLÉMENTS

Paule Moustier (Cirad), en collaboration avec Yolande Ofouémé-Berton (UMNG), Francis Milongo (Parsa) – 7 juin 2022

RESUME

Le principal objectif de la mission était **d'évaluer les opportunités de meilleure valorisation commerciale pour les maraîchers de Brazzaville**, **en particulier ceux qui seront appuyés par le PARSA àKélékélé.** Un livrable attendu par l'AFD est le schéma d'approvisionnement de la ville de Brazzaville sous la forme d'une cartographie des flux et des filières, avec des éléments quantifiés selon les origines et les périodes de l'année. Nous avons conduit différents entretiens et visites auprès d'acteurs de l'approvisionnement des marchés, producteurs et commerçants, ainsi que des restaurateurs, et responsables d'ONG actives dans le domaine (Essor, Gret). Un comité de suivi réunissant différents acteurs publics et privés (municipalité, ministère de l'agriculture, chambre de commerce, responsables de groupements maraîchers, association des consommateurs, ONGs..) a été mis en place et réuni en début et fin de mission. Nous avons pu établir une première cartographie des flux mettant en évidence la diversité des origines des légumes (périmètres maraîchers intra et périurbains, zones de production anciennes de Boko-Louingui, zones plus récentes de la Cuvette et des Plateaux. Les importations se limitent aux légumes de longue conservation (oignon, ail, pomme de terre), ainsi que la carotte de RDC. Mis à part ces produits, nous observons une relative sur-abondance de l'offre en légumes, quelle que soit la période de l'année, même si elle est plus marquée en saison sèche. Ce contexte rend les maraîchers plus dépendants des grossistes et affecte leurs revenus. Il existe une demande insatisfaite pour des légumes produits sans intrants chimiques, même si la proximité des marchés et les prix sont les critères déterminants de l'achat d'une majorité de commerçants et consommateurs. Nous concluons par un certain nombre de recommandations à l'attention des groupements de producteurs et autorités publiques. Un protocole d'enquêtes quantitatives sur les marchés permettra de préciser ces premiers éléments.

CONTEXTE

La mission a été conduite dans le cadre du projet Parsa. Le projet vise l'installation à Kélékélé, dans le district de Goma Tsé-Tsé, de 126 maraîchers sur 6 hectares (à 2,2 kilomètres de Brazzaville après le péage de Ngangalingolo). Ces maraîchers sont issus majoritairement de l'ancien site de production de la Corniche qui a disparu en 2016 suite à l'aménagement de la route de la Corniche[1]. Le site comptait 1500 maraîchers sur des terres très fertiles. Un petit nombre d'entre eux (80) ont été réinstallés,

[1] Le site comptait 1500 maraîchers sur des terres très fertiles. Un petit nombre d'entre eux (80) ont été réinstallés, certains sur le site de Nsoungui, beaucoup ont dû changer d'activités ou rester inactifs et sans revenus. La complexe procédure d'indemnisation est décrite dans le rapport d'Adrien Peyre et Marcel Lamouamou sur l'identification du site Parsa. Le périmètre Parsa correspond aux terres attribuées aux anciens groupements de La Limense, Corniche Case de Gaulle et Kintouari Ngolo.

certains sur le site de Nsoungui, beaucoup ont dû changer d'activités ou être inactifs. Il est prévu des aménagements hydro-agricoles sur le nouveau site, diverses actions pour favoriser la production agro-écologique, ainsi que la commercialisation des produits. C'est sur ce dernier volet que j'interviens, en collaboration avec la professeur de géographie Yolande Ofouémé-Berton de l'Université Marien-Ngouabi (UMNG), et l'assistant technique du projet Parsa en charge de la commercialisation et de l'organisation des producteurs, Francis Milongo.

Les autorités politiques mettent différentes mesures en place en appui au secteur agricole, cherchant à promouvoir une agriculture à large échelle et des partenariats public-privé dont il n'est pas toujours facile de connaître la teneur[2]. Ainsi, le gouvernement congolais a mis en place des « incubateurs agricoles », zones de production à large échelle dont certaines sont animées par des néoruraux ou fonctionnaires avec parfois l'accompagnement d'experts étrangers. Cette terminologie recouvre également lesnouveaux villages agricoles[3]. Le premier nouveau village a été implanté à Nkouo en 2010, à 80 km au nord de Brazzaville dans le Pool. Une quarantaine de familles ont été installées, dotées d'une maison,d'un poulailler et de 2 hectares pour la production de fruits et légumes, avec l'assistance technique d'un expert israélien. Deux autres nouveaux villages ont été installés avec un modèle similaire : 45 familles à Invouba en 2012 (140 km de Brazzaville), et à Hinda. Les surfaces agricoles semblent trop grandes par rapport à la disponibilité en main-d'œuvre et en matériel.

Par ailleurs, des réfugiés du Rwanda ont été installés après 1994 sur des terres agricoles. Un accord prévoirait d'allouer au gouvernement du Rwanda à travers l'entreprise Chrystal Ventures 12 000 hectares de terre pendant 25 ans[4].

Récemment, sept zones agricoles prioritaires ont été définies par le ministère de l'Agriculture : ces zones regroupent des coopératives qui bénéficieraient d'une protection du foncier (bail emphytéotique de l'État) et de différents appuis (voir tableau en annexe).

L'ONG ESSOR a conduit un travail important d'appui aux maraîchers pour le développement de la production et de la commercialisation de légumes agro-écologiques. La fabrication et la commercialisation d'intrants agroécologiques (biopesticides, biofertilisants, etc.) ont été développées à travers des UPIS (Unités de Production des Intrants et Services). Le développement de filières nécessite de travailler sur la disponibilité en intrants, qui permettent d'optimiser les productions. Par la Formation Agricole Participative (FAP) d'au moins une année, les maraîchers acquièrent des compétences sur la production et l'utilisation de biopesticides et biofertilisants à base de plantes locales. L'ONG accompagne leur équipement en matériel de fabrication de ces intrants naturels ainsi

[2] Il sera utile lors d'une prochaine mission de mener des entretiens avec des personnes du ministère de l'Agriculture pouvant nous renseigner sur ces différents projets.

[3] https://www.adiac-congo.com/content/agriculture-le-village-agricole-experimental-de-nkouo-bientot-cinq-ans-29256; https://www.adiac-congo.com/content/nouveaux-villages-agricoles-le-poulet-de-chair-dimvouba- se-fait-rare-31777.

[4] https://fr.africanews.com/2022/04/13/le-rwanda-et-le-congo-signent-8-accords-de-cooperation//; https://www.voaafrique.com/a/congo-des-ong-d%C3%A9noncent-un-accord-de-concession-de-terres-au-rwanda/6565389.html

qu'en véhicule pour commercialiser les produits[5]. Un total de 600 maraîchers regroupés en 29 coopératives a été formé et appuyé, au sud et au nord de Brazzaville. Le rapport annuel 2020 d'Essor indique que 862 maraîchers ont développé la production agro-écologique, que 243 d'entre eux vendent via une filière agro-écologique, et que le nombre de maraîchers-leaders est de 50 (https://www.essor-ong.org/wp-content/uploads/2021/07/Rapport-dactivite-2020-numerique.pdf)

OBJECTIFS

Les principaux objectifs de la mission, conduite du 12 au 15 avril (voir déroulement et contacts en annexe), étaient les suivants :

1. Évaluer les opportunités de meilleure valorisation commerciale pour les maraîchers, en particulier ceux qui seront appuyés par le PARSA à Kélékélé :
   - Quels produits cibles ?
   - Quel calendrier ?
   - Quel positionnement dans la chaîne ?
   - Selon quelles modalités de commercialisation ?
   - Quelle valorisation de démarches qualité ? (clients, labellisation, certification)

2. Évaluer les interventions nécessaires pour appuyer un maraîchage nourricier, sain et inclusif dans un contexte politique favorable au développement du maraîchage.

Deux objectifs spécifiques permettent d'y répondre :

3. Établir un schéma d'approvisionnement de la ville de Brazzaville sous la forme d'une cartographie des flux et des filières (origine, acteurs, saisonnalité, prix)[6]

4. Évaluation des besoins des acheteurs non satisfaits (diversité, quantité, qualité)

Au cours de la mission, nous avons conduit un certain nombre d'échanges, visites et entretiens (voir annexe) qui nous ont permis de recueillir des premiers éléments qui devront être confirmés par des enquêtes (voir le paragraphe sur les suites). Nous nous sommes également appuyés sur le rapport documentaire établi par Mme Ofouémé-Berton.

[5] https://www.essor-ong.org/projet/programme-defi-agri/ ; https://www.youtube.com/watch?v=WBimBDvpHvk

[6] L'AFD demande également ce schéma pour la ville de Pointe-Noire. Du fait des contraintes de moyens du projet, de l'éloignement des deux villes et des différences de contexte, ce schéma ne pourra pas être établi avec la même rigueur et quantification que celui de Brazzaville. Il est prévu que la méthodologie utilisée pour le schéma de Brazzaville soit appliquée de manière allégée pour le cas de Pointe-Noire par l'assistant technique du Parsa, avec mon appui et en recourant si possible à l'expertise de Michel Moumbélé, agent retraité d'Agricongo anciennement responsable de l'observatoire économique à Pointe-Noire.

RÉSULTATS

Les flux d'approvisionnement

Brazzaville est approvisionnée par de nombreuses origines (voir Figure 1) :

1. Les zones maraîchères situées dans la ville où exercent des maraîchers regroupés en groupements : Kombé, Rive Droite du Djoué (Six Mars-Wayako, Nsoungui, Bikakoudi, Jean-Félicien Mahouna), Ile Mbamou..) ou de manière indépendante (Djiri, Talangai…). Ce maraîchage intra-urbain estdominé par les légumes-feuilles (amaranthes, morelles, baselle...) et la ciboule ; la production de légumes tempérés est assez limitée et saisonnière. Des zones de production intra-urbaine, comme Talangai, ont été fortement réduits du fait de l'extension de la ville.

Photo 1 – Production de légumes à Nsoungui (Rive Droite du Djoué)

2. La région de Boko-Louingui dans le Pool qui bénéficie d'un climat tempéré favorable aux légumes de type tempéré (chou, tomate, aubergines…)
3. La région de Dolisie dans le Niari, qui approvisionne le marché en ciboule, céleri et carottes
4. La région des Plateaux, en particulier d'Igné à Ngo, et autour de Lekana, fournit toute l'année une diversité de légumes. C'est dans cette zone que des réfugiés rwandais se sont installés pour faire du maraîchage après 1994 ; c'est également une zone de concentration des incubateurs.
5. Les importations semblent limitées à l'oignon, en provenance du Cameroun, et à la carotte de RDC. Dans le supermarché Casino, nous avons vu des tomates étiquetées comme en provenance de France, deux fois plus chères que la tomate locale présente au même moment, et d'apparence assez semblable (de type Roma). Les chiffres de la FAO pour 2013 et 2017donnent 5000 tonnes de légumes importés sur une consommation totale de 139000 tonnes. Des chiffres de la direction générale des douanes sont également donnés dans ce document : 27 693 tonnes pour un montant de 8748 MCFA en moyenne sur 2014-2018, à vérifier auprès des douanes lors d'une prochaine mission.

Figure 1 - Flux de légumes vers Brazzaville

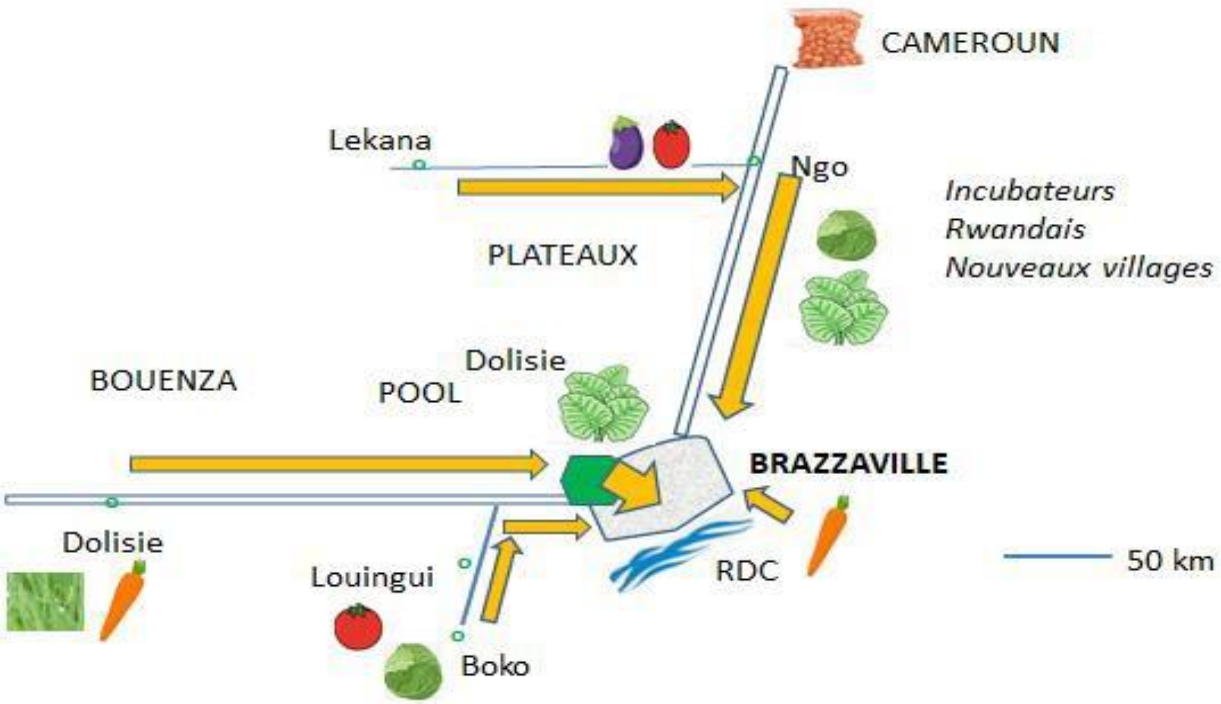

Le principal point de vente en gros des légumes à Brazzaville est la zone étendue du marché Total (voir Figure 2) :

- Les marchés Ugos, Commission et Bourreau essentiellement pour les légumes des zones rurales
- Le marché Coaster pour les légumes arrivant des zones péri-urbaines. Les maraîchers s'y rendent pour vendre leurs légumes la nuit, ils doivent en repartir à 6 h 30 pour laisser la place aux grossistes.

Le marché du Beach est un marché de vente en gros des légumes en provenance de la RDC. Le marché de la Tsiémé est un point de vente en gros des légumes originaires du nord de Brazzaville.

Le marché Ugos regroupe 165 grossistes, réunies en groupement dont le responsable est Monsieur Simon, le seul homme du groupement. Il est prévu à proximité du marché l'implantation d'une chambre froide positive où les grossistes pourraient déposer les légumes en fin de journée, le service étant payé à la prestation auprès d'une entreprise qui occupe actuellement une boutique de produits locaux transformés. Cette chambre froide de vingt mètres sur dix pourrait empiéter sur l'espace occupé actuellement par des vendeur.se.s de pastèques ce qui crée un certain nombre de tensions.

Dans les années 1990s, les maraîchers vendaient à l'emplacement actuel du marché Ugos. Une halle de vente de légumes avait été aménagée par Agricongo pour leur permettre de bénéficier d'un endroit couvert, protégé des intempéries, ainsi que d'un sol en dur, pour de meilleures conditions d'hygiène. Mais selon le responsable du marché Ugos, ce marché n'a pas été utilisé pour sa vocation initiale. En effet, la mairie aurait vendu des places à des grossistes devant ce marché, les maraîchers n'avaient donc plus un accès facile aux détaillantes. La halle est actuellement utilisée par les grossistes comme lieu de dépôt des légumes.

Photo 2 - Vente devant la halle Agricongo (Total/UGOS)

Photo 3 - Vente au marché Total

Ce cas illustre la complexité des questions d'aménagement de marché et la nécessité d'une grande concertation avec les utilisateurs des espaces de marché avant de les aménager. Il a été mentionné par les maraîchers lors de la réunion de restitution que les nouveaux bâtiments du marché Total ne sont pas occupés comme prévu par les détaillant.e.s, qui préfèrent vendre à l'extérieur du bâtiment pour un meilleur accès à la clientèle plutôt que dans les étages du marché. Ainsi, paradoxalement, l'aménagement du marché Total réduit l'emplacement disponible pour la vente, alors que les besoins d'espace de vente vont croissants (« tous les jours, des commerçants naissent » selon les propos de Monsieur Opoya).

Les maraîchers sont soumis à un grand nombre de prélèvements sur le marché Coaster, sous forme de tickets de 700 FCFA à régler à différents agents dont certains se feraient passer pour des agents de la municipalité. Notons aussi que les maraîchers de Kélékélé devront payer le péage de 1000 FCFA à un kilomètre du site pour se rendre à Brazzaville.

Figure 2. Localisation des principaux marchés de gros de légumes à Brazzaville

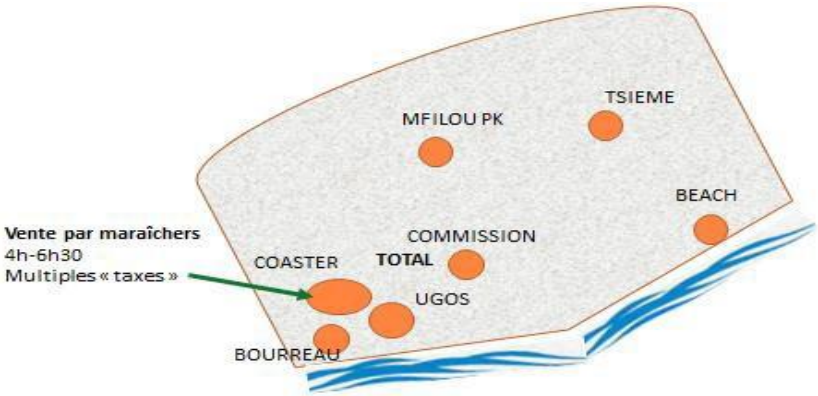

Organisation des filières

L'organisation la plus fréquemment citée lors de nos entretiens est celle qui est pilotée par des grossistes urbaines, basées sur les marchés de gros de Brazzaville, et qui s'approvisionnent auprès des producteurs, soit dans les jardins périurbains, soit sur les marchés de gros, soit par livraison via des transporteurs routiers (voir Figure 3). Ces grossistes semblent pouvoir imposer leurs conditions de prix aux producteurs dans un contexte de relative sur-abondance du marché. « *Avant, quand Agricongo marchait fort, on vendait au kilo. Maintenant, on vend à la planche et les grossistes font la loi* », nous a dit un maraîcher de Kombé. D'après Monsieur Simon, « *avant, il y avait la rareté en saison des pluies, et l'abondance en saison sèche. Maintenant, on trouve les produits toute l'année, mais avec des ruptures de temps en temps, notamment sur l'aubergine ou le poivron* ». Pour un maraîcher de la coopérative Bouesso, *« avant, il était pertinent de planifier les cultures en fonction des pénuries sur le marché, maintenant, ce n'est pas la peine, il y a de l'abondance partout et tout le temps* ». Aux dires de certaines grossistes interrogées, il existe des différences dans la capacité à négocier les prix par les maraîchers, certains refusant à baisser leur prix après avoir vérifié par eux-mêmes les prix sur les marchés. Les maraîchers rwandais ont la réputation d'être intraitables sur les prix.

Figure 3. Organisation des filières d'approvisionnement

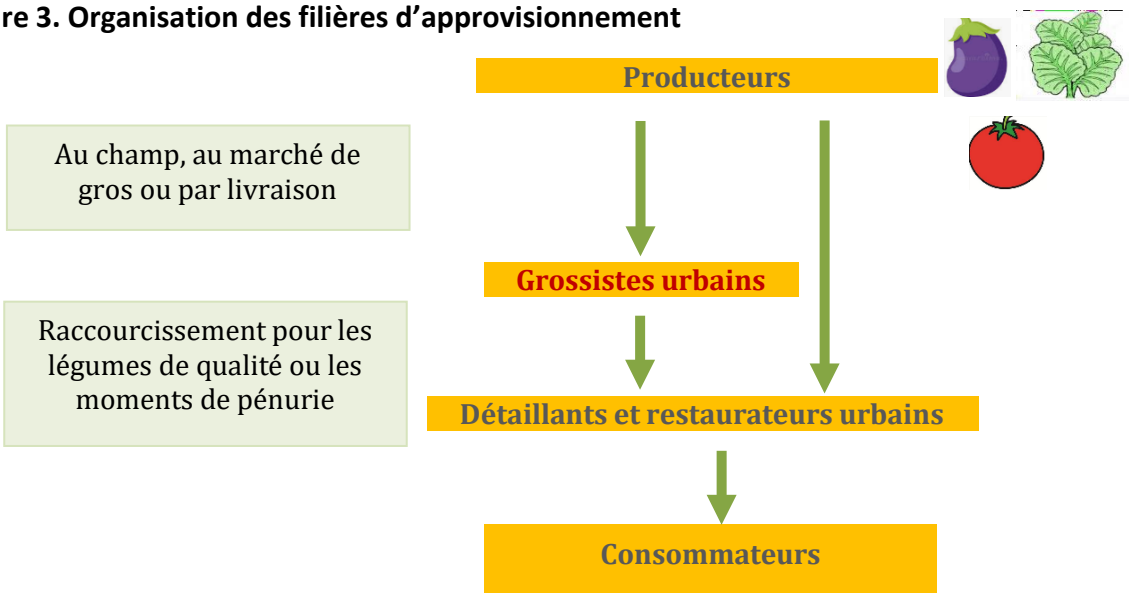

Les détaillantes et restauratrices urbaines achètent à ces grossistes sur les marchés de gros ou de détail ; certains grossistes livrent aux restaurateurs. Deux restaurateurs indiquent qu'il n'est pas rentable pour des maraîchers de les approvisionner, vu les faibles quantités achetées (moins de 20 kg par jour pour le restaurant chic comme pour la gargotte du Centre ville). Comme dans les années 1990s, il existe des relations de fidélisation entre les différents acteurs des filières, même si elles semblent moins prégnantes. Ainsi, d'après l'étude de marché conduite par Essor fin 2021 auprès de 106 commerçants (88 détaillantes, 13 grossistes, 5 demi-grossistes), 30% ont un fournisseur attitré (72% pour les grossistes).

En période de pénurie de légumes, les chaînes sont plus courtes, les détaillantes cherchant à s'approvisionner au plus près de la production. Les chaînes sont également plus courtes dans le cas de légumes pour lesquels la qualité est mise en avant, comme l'illustrent les cas de vente au panier. Ainsi, la responsable de l'entreprise Toza Market achète les légumes à des organisations de producteurs, notamment de Boko, et les livre aux consommateurs (une cinquantaine, majoritairement expatriés) en faisant appel à des moto-taxis (voir photo 4). Son principal critère d'achat est la qualité sanitaire, qu'elle estime à travers une durée de conservation supérieure pour les produits peu traités avec des intrants chimiques. Les maraîchers en agro-écologie, organisés en coopérative, livrent des hôtels chaque jeudi, ainsi qu'une boutique de produits transformés

locaux Biomarket, où les consommateurs peuvent récupérer le jeudi des paniers commandés le mardi (voir photo 5). Chaque mois, c'est une coopérative différente qui assure la liaison, grâce à un Kavaki mis à disposition par Essor. Ces maraîchers ne rencontrent aucune difficulté d'écoulement, mais plutôt une insuffisance d'offre et de diversité de légumes agro-écologiques. Pour le moment, la production commercialisée via ces circuits spécifiques se limite à la production des champs collectifs

Photos 4 et 5. Le panier local présenté par Toza market et Biomarket

Au niveau de la production, la disponibilité en intrants naturels pour la fertilisation et la protection des cultures est un verrou pour la production agro-écologique. Un maraîcher de la coopérative de Bouesso a ainsi indiqué que les feuilles de papayer sont efficaces pour le traitement de certaines maladies mais beaucoup moins disponibles en ville qu'en milieu rural. Il est important que des arbres et arbustes soient maintenus ou plantés dans les périmètres en agro-écologie, avec des propriétés fertilisantes ou de protection des cultures. Un autre maraîcher de Bouesso souhaite l'installation d'éleveurs de poulets à proximité du périmètre à cause du manque de fientes de volaille disponibles. Par ailleurs, le compostage d'ordures ménagères pose un certain nombre de questions de rentabilité (voir annexe).

La saisonnalité

La plupart des légumes sont moins présents en petite et surtout grande saison des pluies, à cause des difficultés de production. Les prix sont alors plus élevés, de l'ordre de 50 %, par rapport au niveau de saison sèche. Pour la ciboule et l'oseille, qui demandent beaucoup d'eau, c'est l'inverse, elles sont plus abondantes en saison des pluies.

Tableau 1 – Saisonnalité du marché

Mois	Saison	Quantités	Prix	
J	PSS	→	→	Niveau de base
F				
M				
A	GSP	↘	↗	+20 à 50 %
M		Quelques ruptures sporadiques (chou, aubergine) ; baisse qualité		
J		Abondance ciboule et oseille de Guinée		
Jt	GSS	↗	↘	Niveau de référence
At		Abondance, sauf ciboule		
S				
O	PSP	↘	↗	+ de 20 à 50 %
N				
D				

PSS : petite saison sèche ; GSP : grande saison des pluies ; GSS : grande saison sèche ; PSP : petite saison des pluies

CONCLUSIONS

Nous avons constaté une relative sur-abondance de légumes, même en saison des pluies, surtout si on la compare à la situation des années 1990s. Par rapport à une offre ancienne de légumes en provenance des zones périurbaines et de la région de Boko dans le Pool, de nouvelles zones approvisionnent le marché : c'est le cas de la région de Dolisie (Niari), de Lékana et de Ngo dans les Plateaux. Cette relative sur-abondance met les maraîchers en position de faiblesse vis-à-vis des grossistes. Cependant, il existe encore une insuffisance de l'offre pour certains types de légumes, qui dessine des opportunités de marché pour les producteurs. C'est le cas pour :

- certains légumes tempérés surtout en saison des pluies ; c'est le cas de la carotte ; du poivron rouge et jaune (on ne trouve que le poivron vert en local) ;
- la ciboule en saison sèche ;
- les légumes de qualité sanitaire garantie.

PREMIERES PISTES DE RECOMMANDATIONS

Une série de recommandations s'adresse aux responsables de groupement des maraîchers appuyés par le Parsa. D'autres visent les autorités publiques.

<u>À l'attention des responsables de groupements maraîchers :</u>

1. **Identification d'un.e grossiste dédié.e aux groupements**

Afin de pallier à la dépendance des maraîchers vis-à-vis des grossistes urbaines, en particulier du marché Coaster, il serait favorable que les groupements désignent un.e membre qui joue le rôle de grossiste. Cette personne doit présenter la motivation, la disponibilité et les compétences pour une telle activité commerciale.

Il faut aussi qu'elle bénéficie des moyens d'exercer sur le marché, notamment en matière de frais de location de l'emplacement. Il faudrait alors formaliser un contrat entre cette grossiste et le groupement sur le partage des bénéfices. Si les groupes ne parviennent pas à identifier une grossiste en interne, il est recommandé de négocier un contrat d'achat avec une grossiste extérieure au groupement quipourrait indiquer un prix plancher d'achat, un taux de marge maximale sur la revente et le recours à un service de livraison par un transporteur pour éviter le déplacement des maraîchers sur le marché. Deux fois par mois, des représentants de groupement pourraient se rendre au marché de manière inopinée pour vérifier les taux de marge prélevés par la grossiste.

2. Aménager un lieu ombragé de dépôt de légumes en bas de la piste

Le début de l'accès au périmètre Parsa bénéficie de l'ombre d'un grand manguier, qu'il faut absolument protéger, car cela le rend très favorable à l'installation d'un dépôt de légumes avant transport vers les marchés urbains. Des abris complémentaires au manguier pourraient être aménagés avec des matériaux recyclables. Il faudrait pour cela interagir avec le propriétaire de la parcelle concernée.

L'aménagement de la piste d'accès au périmètre (200 m entre les zones de production et la route vers Brazzaville) doit rester minimal au risque de favoriser les constructions, qui suivent rapidement tout aménagement routier en proximité de la capitale.

3. Améliorer les techniques de conservation et transformation à petite échelle

Il n'est pas recommandé d'investir dans des infrastructures à grande échelle de conservation et transformation, étant donné les coûts que cela engendrerait, dans un contexte de faible pouvoir d'achat de la population. Cependant, des opportunités de transformation à petite échelle peuvent être étudiées pour mieux valoriser certains légumes. Ainsi, les formations reçues par Essor en matière de séchage du piment ont été très appréciées par les maraîchers. La formation des maraîchers à de bonnes pratiques de manutention et de conservation des légumes est également recommandée. Ces points seront approfondis dans la cadre de la mission à venir sur la qualité des produits.

4. Miser sur la production de légumes tempérés en saison des pluies

Pour cela, il est nécessaire que les maraîchers connaissent, disposent et utilisent des semences adaptées, ainsi que des traitements des maladies qui affectent ce type de légumes en saison des pluies. Le test de la production de carotte, ainsi que des poivrons jaunes et rouges est recommandé.

5. Développer et valoriser la production raisonnée/agro-écologique de légumes

Les entretiens confirment l'intérêt d'un certain nombre de distributeurs pour des légumes avec une utilisation minimale de produits chimiques, souvent qualifiés de légumes « bio ».

Afin de gagner la confiance des acheteurs pour ce type de légumes, il est important de garantir, voire certifier, la production respectant des spécifications en agriculture raisonnée, en associant contrôle interne et externe de ces spécifications, en relation étroite avec l'ACONOQ (Association Congolaise pour la Normalisation de la Qualité). Au niveau d'Essor, une grille d'évaluation du niveau d'adoption des pratiques agroécologiques est utilisée et ré-évaluée tous les trois mois, afin de sélectionner les coopératives approvisionnant le marché (https://www.essor-ong.org/blog/un-nouvel-outil-pour-mesurer-la-conversion-des-producteurs-a-lagroecologie/). Pour Essor, il est difficile d'aller jusqu'à une certification en agriculture biologique car les maraîchers sont entourés de maraîchers conventionnels.

Enfin, il est important d'organiser la traçabilité et de communiquer sur la production raisonnée. Ceci passe par un étiquetage signalant l'origine et les conditions de production, ainsi que des rencontres entre producteurs, consommateurs et vendeurs spécialisés.

À l'attention de la municipalité de Brazzaville :

Il est important de sanctionner les préleveurs de fausses taxes qui s'en prennent aux maraîchers sous la menace de destruction de leur marchandise.

À l'attention des responsables du ministère de l'Agriculture et de la direction de l'agriculture de Brazzaville :

1. **Établir un réseau des professionnels du maraîchage, base d'un observatoire de l'offre**

Ce réseau rassemblerait des responsables de groupement et de grands producteurs individuels impliqués dans le maraîchage, en vue d'une information voire une concertation sur les calendriers de production. Ce type d'observatoire de l'offre pourrait être testé sur un produit comme le chou, dont la présence sur le marché est très irrégulière. Un obstacle à une telle concertation pourrait être l'opacité entretenue par certaines entreprises de production à large échelle. Il faudrait convaincre les parties prenantes de l'intérêt d'un tel dispositif pour réduire les méventes et les fortes baisses de prix.

2. **Privilégier l'appui aux groupements en place plutôt que de nouvelles installations**

Dans un contexte de relative sur-abondance de l'offre, qui implique une faible rémunération des maraîchers, les nouvelles installations de maraîchers semblent moins prioritaires que l'appui aux groupements en place, en particulier en termes de formation technique à la production de contre-saison et aux alternatives aux produits chimiques.

SUITES

Afin de quantifier les flux de légumes à partir des différentes sources mises en évidence, et de disposer d'éléments sur les prix de gros et de détail, une enquête origines et prix a été lancée par une équipe de l'Université Marien Ngouabi (département de géographie). Cette enquête a eu lieu fin avril (saison des pluies) et un deuxième passage est prévu en juillet (saison sèche) pour tenir compte des fluctuations de production. Lors du premier passage, elle porte sur toutes les vendeuses des marchés de gros, et une détaillante sur deux sur 12 marchés de détail qui représentent 75 % des vendeuses. Nous avons sélectionné 15 légumes importants dans la consommation, pouvant être produits en périurbain, avec une irrégularité de l'offre, et couvrant différents types de clientèle (voir Tableau 1). Les quantités seront appréciées par les dépenses d'achat déclarées par les vendeuses, multipliées par les prix de vente selon les unités de vente dont le poids sera estimé par pesée préalable :

Quantité du légume L = dépenses d'achat pour L/prix d'achat de L.
Quantité totale d'un légume (par origine)= Somme (quantités marchés de gros) + Somme (quantités vendues par détaillantes hors marchés de gros x2/0,75

Tableau 2. Légumes sélectionnés pour les enquêtes

CLIENTÈLE	LÉGUMES
POPULAIRE	Amaranthe, grande morelle, morelle amère, oseille de Guinée, ciboule, baselle, aubergine violette, concombre, piment
INTERMÉDIAIRE	Chou pommé, poivron vert
SPÉCIFIQUE	Laitue, tomate couteau, carotte, haricot vert

Des focus groups seront réalisés auprès de consommateurs de niveau de vie différents pour mieux apprécier la perception et les critères de qualité, en complément à l'étude très complète réalisée sur le sujet par Essor en 2021. Une enquête était également prévue sur la demande des commerçants et restaurateurs, mais elle sera limitée à des entretiens approfondis avec des responsables des supermarchés, le reste des acteurs ayant été enquêtés dans le cadre de l'étude d'Essor.

Une restitution des enquêtes sur les marchés et une proposition d'observatoire/réseau/plateforme sont prévues en septembre 2022. Notons que la diffusion d'information sur les prix est compliquée par la diversité des unités de vente et le faible usage de la vente au kilo. Au cours de cette mission, des entretiens devront être menés au ministère de l'Agriculture afin de mieux comprendre les projets de développement de nouvelles zones maraîchères. Il sera également utile de mener des enquêtes sur le marché de Nganga lingolo afin d'apprécier d'éventuels besoins insatisfaits sur ce marché proche du site de Kélékélé.

ANNEXES

Annexe 1. Déroulement de la mission

Date (avril)	Activité	Détails
11	Réunion du comité de suivi	Représentants de : mairie (DGAA), ministère de l'Agriculture, ministère du Commerce, chambre de commerce, 3 groupements maraîchers, Essor
12, 13, 16	Visite de marchés et boutiques	Total/UGOs ; Tsiémé ; boutique Biomarket à Poto-Poto
		UMB : tous les marchés pour recensements
12,13	Entretiens grossistes	3 à Total/Ugos, dont président ; 1 au marché de la Tsiémé
12,13	Visite de supermarchés	8 à 8, Parknshop, Casino ; entretien responsable de l'approvisionnement de 8 à 8
13,14	Visite de zones de production, échanges avec producteurs	Kélékélé (site Parsa), Nsoungui, Kombé/Agricongo, Rive Droite du Djoué
13, 14	Entretien restaurateurs	Mamiwata (restaurant de clientèle aisée) ; gargote de centre-ville
11, 12,14	Responsables de projet	AFD, GRET, Essor
15	Restitution au comité de suivi	Représentants de : mairie (DGAA), ministère de l'Agriculture, ministère du Commerce, chambre de commerce, 2 groupements maraîchers, GRET, ESSOR, association des consommateurs

Photo 6– Échange avec les producteurs de la coopérative Bouesso (Rive Droite du Djoué)

Photo 7– Dans une gargote de centre-ville

Annexe 2. Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Structure	Coordonnées
Ambroise Loufouma	Coordonnateur	Parsa	066169336
Francis Milongo Matongo	Assistant technique	Parsa	068302709 f.milongo@terea.net
Marie-Reine Kibendo	Assistante Technique	Parsa	066169336
Gaston Nkouika	Responsable création des périmètres	Parsa	
Séverine DEMERRE	AFD	Chargée de projets en agriculture, environnement et ONGs	demerres@afd.fr
Jeannine Diba	Directrice	Département de la Production, ministère de l'Agriculture	
Gaston Opoya	Directeur	Direction de l'Agriculture et de l'Alimentation, Mairie de Brazzaville	065445707
Samba Saturnin	Représentant des maraîchers	Groupement case de Gaulle	057851032
Gamard Diahouakou	Directeur	Direction Départementale de l'Agriculture de Brazzaville	069706312
Basile Miamanima	Maraîcher, coordonnateur	Coopérative des maraîchers Leaders	055540166 069020785
Didas Kouakoua	Représentant pays	GRET	kouakoua-koudzouanicongo@gret.org
Anne Laurie	Responsable Commercialisation	Essor	Essor.congo@gmail.com
Pierre Buisson	Chargé de mission agriculture	Essor	coord.tech.mobile@gmail.com
Serein Loundou	Responsable adjoint	CGA/CCIAMB (centres de gestion agréés, chambre de commerce)	065269186
Toussaint Koulengana	Chef de centre de Agricongo de Kombé		
Yolande Ofouémé-Berton	Responsable de la formation doctorale	UMNG	
Prince Maba Ngouloubi	Assistant Mme Berton	UMNG	066353474
Eric Forni	Représentant	Cirad	Eric.forni@cirad.fr 056808973

Annexe 3. Les zones agricoles prioritaires (source MAEP, janvier 2022, communiqué par l'AFD)

	Localisation (Département)	Activités	Foncier disponible
Zones Agricoles Prioritaires (ZAP)	Loudima (Bouenza)	Maïs, soja	100 ha
	Mayéyé (Lekoumou)	Maïs, soja	100 ha
	Kouraté (Plateaux)	Maïs, soja	100 ha
	Oyendzé (Cuvettes)	Maïs, soja	100 ha
	Etwani (plateau)	?	?
	Yamba (buenza)	?	?
	Lalouila/ Mindouli – (Pool)	?	?

Annexe 4. Les opportunités d'utilisation des ordures ménagères

Les ordures ménagères, dites gadoues, sont utilisées de manière traditionnelle par les maraîchers, en particulier à Talangai, sans tri, ce qui pose des problèmes sanitaires importants. Il est donc important d'en assurer le compostage. D'après Monsieur Didas du Gret, des essais ont été réalisés dans ce sens à Dolisie, avec un compostage d'une durée de 21 jours. Cependant, il s'est posé un problème de rentabilité, le prix minimum pour que l'unité rentre dans ses frais étant de 2000 FCFA/kg, alors que les maraîchers ne peuvent aller au-delà de 1800 FCFA/kg. Il est possible que la rentabilité puisse être supérieure à Brazzaville du fait des plus gros volumes en jeu. Actuellement, l'entreprise Bobeto assure le transport d'un millier de tonnes de gadoues depuis le marché Total jusqu'aux sites maraîchers.

PROJET D'APPUI À LA RELANCE DU SECTEUR AGRICOLE (PARSA)

ENQUÊTE « ORIGINE DES PRODUITS »

Nom de l'enquêteur : ..... / Tel : .....

1. Date : …….....Heure : .....N° d'identification de l'enquêté : .....

2. Type de marché : 1. Gros ☐ 2. Détail ☐

3. Nom du marché : .....

4. Fonction de l'enquêté

1. Producteur(rice) ☐ ; *2. Collecteur* ☐ ; *3. Grossiste* ☐ ; *4. Détaillant* ☐ *5.Demi-grossiste* ☐

5. Sexe de l'enquêté(e) : 1. Masculin ☐ *2. Féminin* ☐

6. Type de localisation 1. Vente par terre ☐ 2. Vente sur table ☐ 3. Dans le magasin ☐

4. Autres (à préciser) : .....

8. Organisation de l'approvisionnement

Nom du légume	Origine (lieu de production)	Lieu d'achat	Fournisseur	Dépenses (FCFA)	Unité d'achat
Amarante		☐ **1.** Marché (nom) :..... ☐ **2.** Jardin (nom) :..... ☐ **3.** Village (nom) :..... ☐ **4.** Autre (à préciser) :	**1.** Auto producteur ☐ **2.** Producteur ☐ **3.** Grossiste ☐ **4.** Demi-grossiste ☐ **5.** Détaillant ☐		1. Botte ☐ 2. Planche ☐ 3. Autre (à préciser) ....
Grande morelle		☐ **1.** Marché (nom) :..... ☐ **2.** Jardin (nom) :..... ☐ **3.** Village (nom) :..... ☐ **4.** Autre (à préciser) :	**1.** Auto producteur ☐ **2.** Producteur ☐ **3.** Grossiste ☐ **4.** Demi-grossiste ☐ **5.** Détaillant ☐		1. Botte ☐ 2. Planche ☐ 3. Autre (à préciser)

Morelle amère		☐ **1.** Marché (nom) :..... ☐ **2.** Jardin (nom) :..... ☐ **3.** Village (nom) :..... ☐ **4.** Autre (à préciser) :	**1.** Auto producteur ☐ **2.** Producteur ☐ **3.** Grossiste ☐ **4.** Demi-grossiste ☐ **5.** Détaillant ☐		1. Botte ☐ 2. Planche ☐ 3. Autre (à préciser) ....
Oseille de Guinée		☐ **1.** Marché (nom) :..... ☐ **2.** Jardin (nom) :..... ☐ **3.** Village (nom) :..... ☐ **4.** Autre (à préciser) :	**1.** Auto producteur ☐ **2.** Producteur ☐ **3.** Grossiste ☐ **4.** Demi-grossiste ☐ **5.** Détaillant ☐		1. Botte ☐ 2. Planche ☐ 3. Autre (à préciser) ....
Ciboule		☐ **1.** Marché (nom) :..... ☐ **2.** Jardin (nom) :..... ☐ **3.** Village (nom) :..... ☐ **4.** Autre (à préciser) :	**1.** Auto producteur ☐ **2.** Producteur ☐ **3.** Grossiste ☐ **4.** Demi-grossiste ☐ **5.** Détaillant ☐		1. Botte ☐ 2. Planche ☐ 3. Autre (à préciser) ....
Laitue		☐ **1.** Marché (nom) :..... ☐ **2.** Jardin (nom) :..... ☐ **3.** Village (nom) :..... ☐ **4.** Autre (à préciser) :	**1.** Auto producteur ☐ **2.** Producteur ☐ **3.** Grossiste ☐ **4.** Demi-grossiste ☐ **5.** Détaillant ☐		1. Botte ☐ 2. Planche ☐ 3. Autre (à préciser) ....
Chou pommé		☐ **1.** Marché (nom) :..... ☐ **2.** Jardin (nom) :..... ☐ **3.** Village (nom) :..... ☐ **4.** Autre (à préciser) :	**1.** Auto producteur ☐ **2.** Producteur ☐ **3.** Grossiste ☐ **4.** Demi-grossiste ☐ **5.** Détaillant ☐		1. Pièce ☐ 2. Tas ☐ 3. Sac ☐ 4. Caisse ☐ 5. Kg ☐
Baselle		☐ **1.** Marché (nom) :..... ☐ **2.** Jardin (nom) :.....	**1.** Auto producteur ☐ **2.** Producteur ☐ **3.** Grossiste ☐		1. Botte ☐ 2. Planche ☐ 3. Autre (à préciser)

		☐ **3.** Village (nom) :..... ☐ **4.** Autre (à préciser) :	**4.** Demi-grossiste ☐ **5.** Détaillant ☐		.....
Tomate		☐ **1.** Marché (nom) :..... ☐ **2.** Jardin (nom) :..... ☐ **3.** Village (nom) :..... ☐ **4.** Autre (à préciser) :	**1.** Auto producteur ☐ **2.** Producteur ☐ **3.** Grossiste ☐ **4.** Demi-grossiste ☐ **5.** Détaillant ☐		1. Tas ☐ 2. Caisse ☐ 3. Kg ☐ 4. Seau ☐
Aubergine violette		☐ 1. Marché (nom) :..... ☐ 2. Jardin (nom) :..... ☐ 3. Village (nom) :..... ☐ 4. Autre (à préciser) :	**1.** Auto producteur ☐ **2.** Producteur ☐ **3.** Grossiste ☐ **4.** Demi-grossiste ☐ **5.** Détaillant ☐		1. Pièce ☐ 2. Tas ☐ 3. Sac ☐ 4. Kg ☐
Poivron		☐ 1. Marché (nom) :..... ☐ 2. Jardin (nom) :..... ☐ 3. Village (nom) :..... ☐ 4. Autre (à préciser) :	**1.** Auto producteur ☐ **2.** Producteur ☐ **3.** Grossiste ☐ **4.** Demi-grossiste ☐ **5.** Détaillant ☐		1. Seau ☐ 2. Tas ☐ 3. Sac ☐ 4. Kg ☐
Courgette		☐ 1. Marché (nom) :..... ☐ 2. Jardin (nom) :..... ☐ 3. Village (nom) :..... ☐ 4. Autre (à préciser) :	**1.** Auto producteur ☐ **2.** Producteur ☐ **3.** Grossiste ☐ **4.** Demi-grossiste ☐ **5.** Détaillant ☐		1. Tas ☐ 2. Sac ☐ 3. Kg ☐
Concombre		☐ 1. Marché (nom) :..... ☐ 2. Jardin (nom) :..... ☐ 3. Village (nom) :..... ☐	**1.** Auto producteur ☐ **2.** Producteur ☐ **3.** Grossiste ☐ **4.** Demi-grossiste ☐ **5.** Détaillant ☐		1. Tas ☐ 2. Sac ☐ 3. Kg ☐ ☐

		4. Autre (à préciser) :			
Piment		☐ 1. Marché (nom) :..... ☐ 2. Jardin (nom) :..... ☐ 3. Village (nom) :..... ☐ 4. Autre (à préciser) :	**1.** Auto producteur ☐ **2.** Producteur ☐ **3.** Grossiste ☐ **4.** Demi-grossiste ☐ **5.** Détaillant ☐		1. Tas ☐ 2. Sac ☐ 3. Seau ☐
Carotte		☐ 1. Marché (nom) :..... ☐ 2. Jardin (nom) :..... ☐ 3. Village (nom) :..... ☐ 4. Autre (à préciser) :	**1.** Auto producteur ☐ **2.** Producteur ☐ **3.** Grossiste ☐ **4.** Demi-grossiste ☐ **5.** Détaillant ☐		1. Botte ☐ 2. Kg ☐ 3. ☐
Haricot vert		☐ 1. Marché (nom) :..... ☐ 2. Jardin (nom) :..... ☐ 3. Village (nom) :..... ☐ 4. Autre (à préciser) :	**1.** Auto producteur ☐ **2.** Producteur ☐ **3.** Grossiste ☐ **4.** Demi-grossiste ☐ **5.** Détaillant ☐		1. Tas ☐ 2. Kg ☐ 3. ☐

Nom de l'enquêteur : ..... / Tel : .....

Marché : ..... Date : …….....

Produits	Prix 1	Poids 1	Prix 2	Poids 2	Prix 3	Poids 3	Prix moyen au Kg
Amarante							
Grande morelle							
Morelle amère							
Oseille de Guinée							
Ciboule							
Laitue							
Chou pommé							
Baselle							
Tomate							
Aubergine violette							
Poivron							
Courgette							
Concombre							
Piment							
Carotte							
Haricot vert							